

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 6 FEVRIER 2019 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2019, à la suite de la présentation par Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances. Le conseil a pris acte de la tenue de ce débat et des éléments présentés.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2019 sera examiné lors de la séance du 13 mars 2019.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un acompte d'un montant de 150 000 € à l'Association Enfance et Jeunesse étant précisé que le montant annuel de la subvention au titre de l'année 2019 sera examiné lors de la séance du 13 mars 2019.

Le Conseil, par 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, M. KOBI, Mme BLOUET et M. PAIRONNEAU), a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans l'attente du vote du budget primitif :

Nature	Code fonction	gestionnaire	Libellés dépenses	Montant à inscrire
20311	822	VOIINT	Relevé topographique Impasse du Parc	1 482 €
21581	823	ORG	Tondeuse	50 000 €
218811	112	CAD	Vidéo protection	46 000 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'opération Pierre et Marie Curie (création d'un réseau d'eaux pluviales, renforcement de la chaussée, trottoirs). La subvention DETR 2019 est sollicitée à hauteur de 91 666,66 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de la chaufferie de l'école Marcel Pagnol. La subvention DETR 2019 est sollicitée à hauteur de 46 666,67 € et la DSIL 2019 à hauteur de 53 333,33 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention pour la mise en place de bornes de recharges pour vélos à assistance électrique. (Cette délibération, déjà adoptée à l'identique par le Conseil le 14/11/2018 fait suite au retrait de la commune de Sainte Gemmes sur Loire du dispositif).

- Dans le cadre de l'urbanisation du quartier « Le Val », le Conseil, à l'unanimité, a décidé de dénommer comme suit 5 rues au hameau du Haut Coudray :

- Rue Haroun TAZIEFF
- Rue Florence ARTHAUD

- Allée Dian FOSSEY
- Promenade Alain BOMBARD
- Rue Jacques-Yves COUSTEAU

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (CRAC) au 31/12/2018 de l'opération Hameau de la Vallée. Le CRAC fait apparaître un montant de dépenses et recettes pour cette opération de 3 437 000 € H.T. (inchangé par rapport à 2017), sans participation financière d'équilibre de la commune.

- Le Conseil, à l'unanimité, a rendu un avis favorable sur les orientations du Cahier des Charges des Cessions de Terrains (CCCT) du Hameau du Haut Coudray ainsi que sur les prescriptions et recommandations architecturales, urbanistiques, environnementales et paysagères pour la zone d'habitat.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le déclassement d'une emprise d'environ 3m² du domaine public, Impasse de Londres, ainsi que l'échange de cette emprise avec celle de deux espaces verts à détacher de la parcelle cadastrée AP n°465 pour une contenance d'environ 82 m². L'échange interviendra entre la commune et la société IMMOBILIERE PODELIHA.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant n°1 à intervenir au marché public entre la commune et l'association Léo Lagrange Ouest pour la gestion de la structure multi-accueil « Grains de Malice ».

Après une première année d'exécution en 2018, cet avenant vient formaliser les modifications suivantes :

- Intégration des conditions de la Convention Collective Nationale de l'animation : augmentation du point, déroulement de carrière et provision pour retraite.
- Augmentation du temps de travail hebdomadaire de la Directrice (Passant de 19h/semaine à 25h/semaine, soit de 0,54 ETP à 0,71 ETP).
- Embauche d'une auxiliaire de Puériculture à hauteur de 7h/semaine pour l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap.
- Embauche à effectuer par le titulaire du marché afin de prendre en compte le départ en retraite au 1/04/2019 de l'agent municipal qui était mis à sa disposition. En contrepartie, les charges supplétives diminueront de 29 398 €.

L'avenant n°1 modifie la participation financière annuelle à verser par la Ville au titulaire du marché comme suit :

- 50 150 € montant initial du marché en 2019
- **85 162 € montant du marché en 2019**

Soit une plus-value de 35 012 € (soit + 58,88 %)

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention à intervenir entre la commune et la CAF en ce qui concerne le versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire ».

La notion de ressortissant du régime général entre directement dans le calcul du montant de la prestation de service via un taux de ressortissants du régime général. Afin de simplifier le traitement de cette prestation de service et d'alléger les démarches de contrôle, ce taux devient fixe.

Le taux de ressortissants du régime général pour la prestation de service ALSH périscolaire pour la commune de Montreuil-Juigné est fixé à 94 %

- Le Conseil, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

Création :

Un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 05/03/2019.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de recruter un agent contractuel afin d'assurer la surveillance des deux bassins de la piscine municipale durant l'ouverture estivale.

L'agent sera recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée, à compter du 26 juin jusqu'au 1er septembre 2019, conformément aux différents temps de travail hebdomadaires définis ci-dessous :

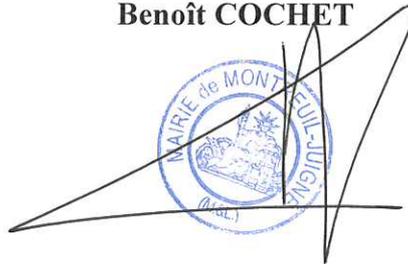
- Du 26 juin au 07 juillet : Temps non complet (en fonction du planning)

- Du 08 juillet au 1^{er} septembre : Temps complet

La rémunération de cet agent sera assise sur l'indice brut 452 applicable au 7^{ème} échelon de l'emploi d'Educateur territorial des activités physiques et sportives (dans l'hypothèse du recrutement d'un agent détenteur d'un BEESAN ou tout autre diplôme équivalent) ou sur l'indice brut 372 applicable au 9^{ème} échelon de l'emploi d'Opérateur territorial des activités physiques et sportives (dans l'hypothèse du recrutement d'un agent détenteur d'un BNSSA).

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ, le 13 février 2019

**Le Maire,
Benoît COCHET**

A blue circular official stamp of the Municipality of Montreuil-Juigné is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNÉ' and a central emblem. The signature is a complex, stylized scribble that covers most of the stamp's area.